

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE L'AROPA 51-08
Du Vendredi 20 novembre 2020**

L'Assemblée Générale Ordinaire des adhérents de l'AROPA 51-08 convoquée le 20 février 2020 pour le jeudi 26 mars 2020 à 9 H 30 au caveau Castelnau, 5 rue Gosset à REIMS, n'a pas pu se tenir compte tenu du contexte d'épidémie de Coronavirus (Covid-19).

Dans ce contexte et conformément aux mesures prises par le Gouvernement en la matière pour lutter contre la propagation du virus, l'Assemblée Générale Ordinaire des adhérents de l'AROPA51-08 s'est tenue à huis clos le Vendredi 20 Novembre 2020.

Les adhérents ont été invités à voter par correspondance les résolutions qui leur ont été soumises à partir des rapports du conseil d'administration et des commissions ainsi que des comptes de l'exercice 2019, qui leur ont été également adressés.

Etaient seulement réunis par visioconférence Alain PIETREMENT Président, Daniel COFFINET Vice-Président, Régis MILLARD Vice-Président, Marc BAUDOT Secrétaire général, Monique SCHUBERT, Andrée THIBAUT.

Ont été désignés secrétaire de séance Marc BAUDOT et assesseurs Monique SCHUBERT et Andrée THIBAUT, fonctions qu'ils déclarent accepter.

Alain PIETREMENT préside cette assemblée générale.

Tous les bulletins de vote envoyés par les adhérents ont été comptabilisés.

Le Président dresse un état récapitulatif des votes, que les membres présents en visioconférence certifient sincère et véritable.

Sur 4.527 adhérents inscrits, 1 711 adhérents ont voté.

L'Assemblée réunissant le quorum de vingt pour cent exigé par les Statuts est donc régulièrement constitué et peut délibérer valablement.

Le Président déclare alors la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour suivant :

1. Compte rendu de l'activité et rapport moral du Conseil d'Administration.
2. Compte rendu financier de l'exercice 2019.
3. Approbation des comptes de l'exercice 2019 et quitus au Conseil d'Administration.
4. Affectation du résultat de l'exercice.
5. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration.
6. Election du Vérificateur des comptes et du Vérificateur Adjoint.
7. Pouvoirs pour les formalités.
8. Questions diverses.

Le Président présente les résolutions et constate les votes.

1^{ère} RESOLUTION

Approbation des comptes et quitus.

L'Assemblée Générale, après avoir lu les rapports présentés au nom du Conseil d'Administration et des Vérificateurs des comptes, approuve sans réserve les comptes de l'exercice 2019, tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion et leur mandat exercé au cours de l'exercice écoulé, clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice.

L'assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 16.974.47 euros en réserves dont le solde créditeur de 206 247,35 euros serait ainsi porté à 223 221.82 euros.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

3^{ème} RESOLUTION

Renouvellement partiel du Conseil d'Administration :

Comme il est prévu à l'article 6 des Statuts, le Conseil d'Administration se renouvelle par tiers chaque année. De ce fait, les Administrateurs faisant partie de la série sortante qui sollicitent le renouvellement de leur mandat sont :

- Patrick ANDRE
- Marc BAUDOT
- Christian COGNIARD
- Jean Pierre DESPREZ
- Marie Jo LAPIE
- Andrée THIBAUT

L'Assemblée Générale prend acte de la candidature de :

- Guy GEANT
- Claude GERARD
- Jean Luc PRAT
- Evelyne VERPILLIER

Nombre de votants : 1 711

Suffrages exprimés : 1 705

L'Assemblée Générale constate que les candidats nommés ci-dessous, sont élus ou réélus avec un nombre de voix variant de 1 682 à 1 705 pour une période de trois ans qui prendra fin avec l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Patrick ANDRE
- Marc BAUDOT
- Christian COGNIARD
- Jean Pierre DESPREZ
- Guy GEANT
- Claude GERARD
- Jean Luc PRAT
- Marie Jo LAPIE
- Andrée THIBAUT
- Evelyne VERPILLIER

De ce fait le conseil d'administration est composé de 29 membres sur 30 membres maximum prévus aux statuts.

Cette résolution est adoptée.

4^{ème} RESOLUTION

Election du Vérificateur des comptes et du Vérificateur Adjoint :

Pour l'année 2020, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de nommer deux vérificateurs des comptes, à savoir :

- Monsieur Jean-Marie LEBLANC, issu du Crédit Agricole, vérificateur des comptes,
- Monsieur Alain GRIFFON, issu de la FDSEA 51, vérificateur des comptes adjoint.

L'Assemblée Générale constate que les candidats nommés ci-dessus, sont réélus pour l'année 2020.

5^{ème} RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne pouvoir au Président ou à toute personne s'y substituant, afin de réaliser les formalités.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Questions diverses :

Les membres de l'assemblée ont pris connaissance des nombreux remerciements exprimés par les adhérents. Les questions écrites feront l'objet de réponses individuelles et collectives dans le bulletin d'information de janvier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 35.

Le Président :

Alain PIETREMENT



Le Secrétaire :

Marc BAUDOT



Les assesseurs :

Monique SCHUBERT



Andrée THIBAUT

